

ASSURANCE TOURISME

Document d'information sur le produit d'assurance

AREAS DOMMAGES, Société d'assurance mutuelle immatriculée en France

Siège social : 46/49 rue de Miromesnil 75008 PARIS – RCS Paris D 775 670 466 – soumise au contrôle de l'ACPR



Produit : ASSURANCE LOCPLUS 1029345

Ce document d'information vous présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez une information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

L'assurance LocPlus a pour objectif premier de vous garantir en cas d'annulation de séjour, d'interruption de séjour et d'arrivée tardive sur les lieux du séjour ainsi qu'en cas de dommages causés aux biens loués appartenant aux propriétaires.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Les garanties bénéficient aux assurés dans les limites des plafonds figurant au Tableau des garanties des Conditions Particulières.

GARANTIE ANNULATION / INTERRUPTION / ARRIVEE TARDIVE :

Garanties systématiquement acquises :

- ✓ Accident de santé et décès du Locataire ou d'un Proche, ou de la personne chargée du remplacement professionnel de l'Assuré ou de son Conjoint ou chargée de la garde des enfants.
- ✓ Licenciement, mutation, suppression ou modification des dates de congés par l'employeur de l'Assuré, obtention d'un emploi salarié ou d'une mission de prestation.
- ✓ Dégâts des eaux et gel, Incendie, Explosion, Vol de nature à rendre le domicile ou l'entreprise de l'Assuré inutilisable et nécessitant sa présence sur site.
- ✓ Interdiction de site en raison de catastrophes naturelles, catastrophes technologiques, attentat, pollution, tempête, incendie de forêt, émeute.
- ✓ Convocation administrative, médicale ou pour un examen de rattrapage dans le cadre d'études supérieures ou pour adoption.

Extensions de garanties acquises :

- ✓ Epidémie/Pandémie en cas d'Accident de santé, décès, test positif dans les 7 jours précédant le séjour et refus d'embarquement
- ✓ Frais de sauvetage / Rapatriement du Locataire

GARANTIE DOMMAGES AUX BIENS:

- ✓ Effets personnels du Locataire en cas d'Incendie, Explosion ou Dégât des eaux et gel.

GARANTIE RESPONSABILITE CIVILE :

- ✓ Incendie, Explosion, Dégâts des eaux et gel et bris de glace.
- ✓ Recours des voisins et Tiers.



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Licenciement pour faute grave,
- ✗ Toute manifestation de rechutes, aggravation ou complication de santé durant le mois précédant la réservation,
- ✗ Grossesse sauf toutes complications dues à cet état (fausses couches, accouchements et suite)
- ✗ Traitement esthétique (sauf suite à Accident de santé), psychique ou psychothérapeutique, y compris la dépression nerveuse sauf en cas d'hospitalisation,
- ✗ Dommages matériels accidentels et Vol survenus plus de 7 jours avant la date de début du séjour
- ✗ Usure, défaut d'entretien et dommages purement esthétiques.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Principales exclusions (sauf mentions contraires)

- ! Le fait intentionnel de l'assuré,
- ! L'absence d'aléa,
- ! Epidémies et pandémies reconnues par les autorités sanitaires nationale ou internationales faisant l'objet d'une déclaration d'urgence de santé publique ou entraînant une politique de santé publique,
- ! La guerre étrangère et la guerre civile,
- ! Les effets directs ou indirects d'explosion, de dégagement de chaleur, d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atomes de nature biologique ou chimique,
- ! Les conséquences d'accidents corporels graves survenus avant la date d'entrée en garantie de l'assuré,
- ! Accident occasionné par la pratique d'un sport en tant que professionnel ainsi que les sports aériens, bobsleigh, skeleton, varappe, hockey sur glace, sports automobiles, plongée sous-marine...
- ! Sinistres dû à l'alcoolisme, ivresse, usage de médicaments, drogues, stupéfiants non prescrits médicalement.
- ! Cures thermales.

TABLEAU DES GARANTIES

ACQUISE	ARTICLE	GARANTIES	FRANCHISE	PLAFOND / RESERVATION	
		GARANTIES DU LOCATAIRE			
	6.1	Annulation / Interruption / Arrivée tardive			
Oui	6.1.2	<ul style="list-style-type: none"> - Accident de santé et décès - Licenciement / Mutation - Suppression / Modification de congés, - Divorce / Séparation - Accès impossible - Vol ou dommages matériels au véhicule - Dommages matériels graves - Refus de visa - Vol de la carte d'identité ou passeport, - Obtention d'un emploi - Convocation impérative - Interdiction de site 	10% (Min. 50€)	25 000 €	
Non	6.1.3	Extension Défaut ou excès de neige	10% (Min. 50€)		
Non	6.1.4	Extension Événement culturel, sportif ou professionnel	10% (Min. 50€)		
Non	6.1.5	Extension Cure thermale			
		<ul style="list-style-type: none"> - Accident de santé et décès - Autres 	10% (Min. 50€)		
Oui	6.1.6	Extension Epidémie / Pandémie			
		<ul style="list-style-type: none"> - Accident de santé / Décès / Test positif - Refus d'embarquement 	10% (Min. 50€)		
Oui	6.2	Annulation par le propriétaire	10% (Min. 50€)		
Oui	6.3	Effets personnels			2 500 €
Oui	6.4	Responsabilité Civile Villégiature	10% (Min. 50€)		
	6.4.1	- Responsabilité locative		1 500 000 €	
6.4.2	- Recours des voisins et des tiers	500 000 €			
6.5	Options complémentaires				
Oui	6.5.1	<ul style="list-style-type: none"> - Option Frais de sauvetage / Rapatriement - Frais de sauvetage - Rapatriement 		10 000 € 3 000 €	
Non	6.5.2	- Option Garantie de bonne arrivée		300 €	
		GARANTIES DU PROPRIETAIRE			
	7.1	Annulation par le Locataire			
Oui	7.1.1	- Annulation motivé(e)	/	25 000 €	
Oui	7.1.2	- Extension Annulation non motivé(e)			
Oui	7.1.3	- Frais de relocation			
Oui	7.2	Fraude			
Oui	7.3	Créances impayées			
Oui	7.4	Dommages aux biens		2 500 €	
Oui	7.5	Responsabilité Civile Propriétaire	10% (Min. 50€)	1 500 000 €	
		<ul style="list-style-type: none"> - Dommages corporels - Dommages matériels 		1 500 000 € 50 000 €	